

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0943

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisitions foncières dans le périmètre du grand projet de ville (GPV) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet urbain du GPV Lyon-la Duchère prévoit la restructuration complète de l'appareil commercial et notamment du centre commercial du Plateau ainsi que diverses restructurations des quartiers de Balmont, Château, Plateau et Sauvegarde, ceci dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Une maîtrise foncière s'est engagée et se poursuit soit à travers des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), soit *via* des échanges amiables.

Le passage en phase opérationnelle du projet nécessite de répondre à court terme à des offres foncières. Celles-ci sont rendues nécessaires par la perspective de restructuration du système viaire dans les quartiers du Plateau et de la Sauvegarde notamment, ainsi que par la nécessité d'une réimplantation des commerces dans le cadre d'un projet de centralité. Dans ce cadre, il convient d'envisager à court terme l'opportunité d'acquérir des commerces, activités ou biens situés dans le périmètre d'intervention. Une partie de ces acquisitions, concernant principalement les locaux commerciaux, se ferait par la mise en place d'un mandat foncier qui serait confié à la SERL et dont le contenu sera soumis ultérieurement au Conseil.

Une première estimation des coûts, en l'état actuel du projet urbain d'ensemble, situe le montant à hauteur de 2 300 000 € TTC sachant que l'assiette foncière maîtrisée sera ultérieurement apportée au projet.

En conséquence, le Conseil est sollicité pour individualiser l'autorisation de programme correspondante pour un montant de 2300 000 €, qui pourrait être mobilisé en crédits de paiement selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- 500 000 € en 2003,
- 1 100 000 € en 2004,
- 700 000 € en 2005.

Des subventions de l'Europe et de l'Etat pourraient être apportées au financement pour un montant de 1 100 000 €, ramenant la charge nette de l'opération à 1 200 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du multipôle lors de sa réunion le 2 décembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des acquisitions foncières dans le périmètre GPV de Lyon- la Duchère, pour un coût prévisionnel de 2 300 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Europe au taux maximum,

b) - signer la convention de participation financière concernant les fonds européens ainsi que tous actes relatifs à ces acquisitions.

3° - Cette opération fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville pour un montant de 2300 000 € en dépenses et de 1 100 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- en dépenses :

. en 2003 :	500 000 €,
. en 2004 :	1 100 000 €,
. en 2005 :	700 000 €,

- en recettes :

. en 2004 :	500 000 €,
. en 2005 :	500 000 €,
. en 2006 :	100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,